

## **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL LE SERVICE D'ACTION SOCIALE**

Une équipe de professionnels (administratifs, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale) peut vous accueillir, vous informer, vous accompagner dans vos démarches dans le respect du droit des personnes.

Le service s'adresse à toute personne rencontrant des difficultés (personnes isolées ou familles, avec ou sans enfant), quelle que soit la nature de celles-ci.

### **L'accès au droit**

Les professionnels du service d'action sociale vous aident dans la réalisation de vos démarches administratives et la constitution de dossiers.

Ils vous informent et vous conseillent sur vos droits en matière de protection sociale, de logement et de santé.

### **L'accompagnement social**

Les problèmes financiers, les difficultés d'hébergement et de gestion de la vie quotidienne.

Ces difficultés constituent des freins importants à l'établissement d'une vie sociale et familiale. Les professionnels du service d'action sociale vous accompagnent et vous soutiennent dans vos démarches auprès des services compétents.

### **Prévention et protection de l'enfance et de la famille**

Les professionnels apportent écoute et soutien aux familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leur(s) enfant(s).

Par leur évaluation de la situation, ils proposent une orientation vers le dispositif le plus adapté.

***Pour une demande de rendez-vous auprès d'un travailleur social,***

***vous pouvez, si besoin, contacter le service d'action sociale de votre secteur au : 04 71 68 00 78***

**Maison de la Solidarité Départementale  
28 avenue d'Enchalade  
15200 MAURIAC**